RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01468
Numéro SIREN : 480 075 720
Nom ou dénomination : BAIGNAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2015 sous le numéro de dépôt 3542

3542

BAIGNAS SAS

Société au capital social de 613 000 €
Siège Social : Lieu –dit Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER
RCS Blois 480 075 720

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 01 NOVEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze
et le 01 novembre au siège social, à 11 heures

Les actionnaires de la Société **Baignas**, SAS au capital de 613 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance.

Madame Delphine Guérin, monsieur Denis Guérin et monsieur Michel Taillemite régulièrement convoqués ont donné leurs pouvoirs à Madame Christine Vassor.

Le Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Michel Duneigre régulièrement convoqué est excusé.

Monsieur Philippe Vassor, en sa qualité de Président, préside l'Assemblée.

Madame Christine Vassor

Et

Monsieur Philippe Vassor

actionnaires représentant la majorité du capital social, sont présents et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Certifié conforme
à l'original

P. VASSOR

BAIGNAS SAS
Lieu-dit Baignas
41600 NOUAN LE FUZELIER
480 075 720 RCS Blois 2005 B 1468

Le Président rappelle l'ordre du jour :

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau, soussignés, permet de constater que les Associés présents ou représentés, possèdent ensemble 100 % des titres composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses Membres :

1. Les copies des convocations adressées à tous les Associés.
2. La copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
3. Le rapport du Président.
4. Le texte du projet de la résolution proposée au vote de l'Assemblée.
5. Un exemplaire des statuts.

Déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des Associés au lieu du siège social.

Qu'ainsi les Associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Président.
2. Nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire
3. Nomination du Commissaire aux Comptes Suppléant
4. Décision à prendre en application de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce.

Le Président présente son rapport.

Cette présentation achevée, la parole est offerte aux Associés.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Mr Michel DUNEIGRE cessant ses activités de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale prend acte de la fin de son mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire.

L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer la société IN EXTENSO AUDIT, dont le siège se situe 81 Boulevard Bataille de Stalingrad à VILLEUBANNE (69100), et immatriculée sous le numéro RCS LYON 401 870 936, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

Mr Bernard HARDER cessant ses activités de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin de son mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant.

L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer la société BEAS, dont le siège se situe 195 Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY SUR SEINE (92200), et immatriculée sous le numéro RCS NANTERRE 315 172 445, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce sur l'Epargne Salariale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L 3332-18 du nouveau Code du Travail, et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide en application des dispositions susvisées du Code de Commerce, de

réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social en numéraire effectuée dans les conditions prévues par l'article L 3332-18 du Nouveau Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, les Associés décident de donner délégation au Président à l'effet :

- de procéder dans un délai maximum de vingt quatre mois à compter de la date de l'Assemblée à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3 % du capital de la Société, qui sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Nouveau Code du Travail.

Cette délégation emportera renonciation des Associés à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise susvisé.

Cette résolution, mise aux voix, est **rejetée à l'unanimité**.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Monsieur Philippe VASSOR

La Secrétaire
Madame Christine VASSOR